

Communiqué de presse d'ACF, Solidarités International, UNICEF et Coalition Eau

L'accès à l'eau et à l'hygiène pour les personnes mal logées en France, un enjeu majeur de santé publique

Paris, le 18 mars 2021 – À l'occasion de la Journée mondiale de l'eau du 22 mars, Action contre la Faim, Solidarités International, Coalition Eau et UNICEF France rappellent l'importance du combat en faveur de l'accès à une eau propre et à un assainissement pour toutes et tous d'ici 2030 (Objectif 6 des Objectifs de Développement Durable des Nations unies) et dressent le bilan de leurs interventions humanitaires en eau, assainissement et hygiène sur le territoire français depuis un an.

Alors que la pandémie qui frappe le monde depuis plus d'un an peut être combattue en grande partie par une hygiène renforcée, le manque d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène des personnes mal-logées reste un enjeu majeur de santé publique dans l'hexagone.

« Face à la pandémie de la Covid-19, le lavage des mains est un geste barrière simple et fondamental. Pourtant, en France métropolitaine, 300 000 personnes, dont une proportion importante d'enfants, ne bénéficient toujours pas de raccordement au réseau de distribution d'eau potable, 1,4 million ne bénéficient pas d'une eau de qualité suffisante pour la consommation et 7,5 millions de personnes n'ont toujours pas d'accès sécurisé à des équipements d'assainissement » explique Hélène Quéau, Directrice pays d'Action contre la Faim en France.

Face aux risques épidémiques majeurs que constitue ce non-accès aux services de base, en mars 2020, plusieurs ONG humanitaires internationales se sont mobilisées pour apporter leur expertise en coordination avec les autorités, les associations locales et les personnes concernées. Avec le soutien d'UNICEF France, elles ont apporté des solutions d'urgence sur le terrain pour renforcer l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Au total, Action contre la Faim a apporté un soutien avec des produits d'hygiène à 34 217 personnes, dont 5 188 enfants de moins de 3 ans. Des sensibilisations ont également eu lieu sur les outils de prévention, les gestes barrières et le recours aux soins dans le contexte de la pandémie de la Covid-19. L'ONG Solidarités International intervient dans une soixantaine de sites précaires, répartis sur 5 régions françaises pour améliorer les conditions sanitaires des squats et bidonvilles, notamment via l'installation de dessertes en eau potable, d'infrastructures d'assainissement et la distribution de produits d'hygiène.

Un retour sur ces interventions humanitaires menées entre mars 2020 et mars 2021 a été retranscrit dans un rapport intitulé « *Garantir l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène sur les lieux de vie informels en France* ». Il démontre que garantir l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour toutes et tous est un objectif réalisable. Cependant, le parcours est long et complexe, notamment à cause d'un cadre législatif et réglementaire peu précis et laissant trop de place aux interprétations et choix politiques des territoires concernés.

En ce début d'année 2021, le contexte législatif européen et français peut évoluer en matière d'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène. La Coalition Eau, dont Solidarités International et Action Contre la Faim sont membres actifs, préconise une série de recommandations à l'attention des auteurs des normes françaises de transposition de la Directive européenne « Eau potable »^[1].

« En tant qu'humanitaire nous sommes habitués à travailler avec des standards précis qui nous amènent aujourd'hui à faire un certain nombre de propositions sur l'identification claire et partagée des plus vulnérables, la mise en place d'une politique proactive de raccordement et d'accompagnement financier pour garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement des personnes mal logées ainsi que l'instauration et la reconnaissance de critères d'accès minimum à l'eau et à l'assainissement pour toutes et tous » souligne Marie-Alice Torrè, Coordinatrice de la mission France de Solidarités International

Si ces recommandations étaient prises en compte, le droit positif français permettrait de prévoir en son sein les garanties nécessaires à ce que toutes les personnes sur le territoire, y compris les plus vulnérables et mal-logées dans les habitats précaires, les squats, les bidonvilles et les camps informels, aient un accès digne et suffisant à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène.

« Alors qu'au moins 40 % des personnes vivant en bidonvilles sont des enfants et qu'ils sont les victimes silencieuses de la pandémie, UNICEF se mobilise pour rappeler que l'accès à l'eau et à l'hygiène est un droit fondamental inscrit dans la Convention des droits de l'enfant et qu'il doit être effectif pour chaque enfant, y compris en France » rappelle Ann Avril, **directrice générale adjointe d'UNICEF France.**

Le combat pour garantir l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène continue au Parlement français, comme il perdure sur le terrain grâce aux organisations qui depuis plus d'un an maintenant luttent contre la propagation du virus et pour restaurer la dignité des personnes en situation de mal-logement.

CONTACTS PRESSE&NBSP;

Pour Action contre la Faim – Coraline Leguay : cleguay@actioncontrelafaim.org / +33 7 89 31 55 58

Pour Solidarités International – Chloé Demoulin : presse@solidarites.org / + 33 7 85 42 56 99

Pour Coalition Eau – Edith Guiochon : edith.guiochon@coalition-eau.org

Pour UNICEF France – Carine Spinosi : cspinosi@unicef.fr / +33 1 44 39 17 49

[1] Parlement Européen et Conseil, Directive de l'Union Européenne n°2020/2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (refonte), publiée au JOUE n°L435/1 le 23 déc. 2020, article 1er et 16. Disponible en ligne ici.